



Liquidation licenciement contrat professionalisation

Par **elo97460**, le **16/11/2012** à **17:20**

Bonjour,
Je suis perdue, je vous explique la situation.
Employée en tant que contrat de professionnalisation (cdd) du 10 /09/2012 au 10/09/2014 .
Mon entreprise est passer en Redressement judiciaire dès le 3/10/2012. et depuis le 14/11/2012 en liquidation.
D'après le liquidateur (mandataire) au début qu'il me disait que mon employeur n'aurait jamais du signer un contrat a peine 20 jours avant le RJ. Et qu'on peut dire que mon contrat est nul. il m'a proposer soit de me payer mon salaire de septembre octobre et mi novembre avec tout ce qu'il doivent congés indemnités etc
Soit rien du tout, d'après le code du travail ils doivent me payer tout jusqu'a terme de ma formation. Mais d'après le code du commerce je ne dois pas percevoir plus que ce que j'ai pu faire au sein de l'entreprise.
maintenant il ma déconseiller de faire appel au prud'homme car je serai 95 % perdante.
Sa c'était le 14/11/2012.
le 15/11/2012 il me dit bon on fait une transaction de contrat comme quoi il a commencer le 10/09/2012 et se termine le 10/03/2013. pour que moi j'ai 6 mois de salaire indemnité et l'annecieneté et pour pouvoir toucher l'assedic. (pour moi il claquer des doigts bon ben on fera comme si mais pourquoi que 6 mois pourquoi pas plus)
Donc ma question serait, et il possible de faire cette transaction? pourquoi 6 mois pourquoi pas 9 mois ou 1 an.
dois-je faire appel au prud'homme ? est-ce légal la transaction? suis-je perdante ?
Je rajoute aussi que l'AGS n'ayant pas pris en charge mon salaire de septembre et octobre, va t-il me payer mes indemnités.
l'inspection du travail ma conseiller de constituer un dossier au prud'homme pour contester le salaire de mes 2ans.
je ne sais pas quoi faire.
J'espere que vous pourrez m'aider, je dois donner une réponse pour la transaction jeudi 22/11/2012
Dans l'attente
Cordialement